

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272\*(  
Article R512-54-II du code de l'environnement**

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

EARL LANDRON

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

Exploitation agricole à responsabilité limitée

N° SIRET

41799693100016

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

LIEU DIT LA BARRIERE

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

49420

OMBREE D ANJOU

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

Portable

+33682224943

Fax

(facultatif)

Courriel

gaec.landron-delanoe@wanadoo.fr

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom

LANDRON

Prénoms

Nicolas

Qualité

Associé exploitant

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

41799693100016

Enseigne ou nom usuel du site

EARL LANDRON

**Adresse de l'installation :**     identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

+33682224943

Fax

(facultatif)

Courriel

## Description générale du projet de modification de l'installation :

Le présent dossier a pour objet la mise à jour du plan d'épandage de l'élevage de l'EARL LANDRON au titre des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à déclaration relevant de la rubrique 2101-2c de la nomenclature des installations classées.

Le 01/10/2019, le GAEC L.D.M a été transformé en l'EARL LANDRON.

Le GAEC L.D.M était connu depuis 2016 pour 130 vaches laitières. La déclaration du changement d'exploitant pour l'atelier vaches laitières a été déposée le 24/01/2020.

Suite à la transformation, l'EARL LANDRON a perdu 22,33ha, ainsi une mise à jour du plan d'épandage est réalisée.

L'atelier bovins à l'engrais, non soumis à déclaration, a été arrêté.

L'exploitation est autosuffisante en surface épandable par rapport à la quantité d'azote organique présente, puisque le ratio directive nitrate est de 119uN/ha.

Le pression totale d'azote est de 196uN/ha de SAU et la BGA est de -11uN/ha de SAU.

Ce dossier a été réalisé par Amandine LECA du Cerfrance Mayenne-Sarthe – aleca@53-72.cerfrance.fr – 02 43 12 28 85.

## Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

plan d'épandage diminué de 22.33ha

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-M6E4X3KVM

## DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL LANDRON

LIEU DIT LA BARRIERE

49420

OMBREE D ANJOU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....

*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

